

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JANVIER
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2022 et en comparaison avec la même période de 2021, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 2,5%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 20,7%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin janvier 2022, soit le même niveau un an auparavant :

- droits de douane (+14%) ;
- TVA à l'importation (+33,6%). A fin janvier 2021, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 18,4% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -593 MDH (2.627 MDH contre 3.220 MDH) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2,8%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin janvier 2022 contre 1 MDH un an auparavant. A fin janvier 2021, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 10,9% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -150 MDH (1.221 MDH contre 1.371 MDH) ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+157,5%) et des autres TIC (+55,3%). A fin janvier 2021, la TIC sur les tabacs manufacturés avait baissé de 52,1% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -405 MDH (372 MDH contre 777 MDH) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 1,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 103 MDH à fin janvier 2022 contre 170 MDH un an auparavant :

- l'IS a enregistré une hausse de 8,6%, compte tenu de restitutions qui ont été de 4 MDH à fin janvier 2022 contre 18 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,5 MMDH. A fin janvier 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,8% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -157 MDH (1.627 MDH contre 1.784 MDH).
- l'IR (+0,5%), compte tenu de restitutions qui ont été de 9 MDH à fin janvier 2022 contre 6 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 26,9% par rapport à leur niveau de fin janvier 2021.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une diminution de 2,8%.

- la TVA à l'intérieur (+6,7%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 81 MDH à fin janvier 2022 contre 132 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 42,2 MMDH. A fin janvier 2021, la TVA à l'intérieur avait baissé de 1% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -36 MDH (3.597 MDH contre 3.633 MDH).

A fin janvier 2022, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 116 MDH contre 190 MDH un an auparavant ;

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 3.464 MDH à fin janvier 2022 contre 3.734 MDH un an auparavant, en diminution de 7,2% ou -270 MDH.

- les majorations de retard (+112,5%), résultant de recettes brutes de 162 MDH contre 86 MDH et de dégrèvements de 9 MDH à fin janvier 2022 contre 14 MDH un an auparavant. A fin janvier 2021, les majorations de retard avaient enregistré une diminution de 23,2% par rapport à leur niveau à fin janvier 2020, soit -26 MDH (86 MDH contre 112 MDH).

4- la baisse des recettes non fiscales de 72,5% en raison notamment de la diminution des recettes de monopoles (56 MDH contre 556 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (246 MDH contre 560 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 14% et un taux d'émission sur engagements de 66%, contre respectivement 11% et 79% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 40,6% provenant de :

- la hausse de 17,5% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 6,2% des dépenses de personnel et de 31,7% des autres dépenses de biens et services ;
- la diminution de 35% des charges en intérêts de la dette ;
- la hausse de 5,4 MMDH des émissions de la compensation ;
- la baisse de 38,7% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 116 MDH contre 191 MDH à fin janvier 2021.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 8,3%, passant de 11,3 MMDH à fin janvier 2021 à 12,2 MMDH à fin janvier 2022, en raison de l'augmentation de 41,4% des dépenses des ministères et de 5,4% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 6,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 1,4 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 3,7 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 14,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un excédent du Trésor de 3 MMDH à fin janvier 2021 compte tenu d'un solde positif de 12,9 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Janvier 2021	LF 2022	Janvier 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	21 063	253 738	21 591	8,5%	2,5%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	19 397	230 994	21 133	9,1%	8,9%
<i>Impôts directs</i>	6 947	98 622	7 170	7,3%	3,2%
<i>Impôts indirects</i>	7 920	105 399	9 593	9,1%	21,1%
<i>Droits de douane</i>	796	12 062	906	7,5%	13,8%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	3 734	14 911	3 464	23,2%	-7,2%
1.2- Recettes non fiscales :	1 666	22 744	458	2,0%	-72,5%
<i>Monopole et participations</i>	556	13 985	56	0,4%	-89,9%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Domaine</i>	24	350	22	6,3%	-8,3%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	1 086	3 409	380	11,1%	-65,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	19 711	271 193	27 718	10,2%	40,6%
2.1- Biens et services :	18 136	216 967	21 301	9,8%	17,5%
<i>Personnel</i>	10 135	147 537	10 762	7,3%	6,2%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	8 001	69 430	10 539	15,2%	31,7%
2.2- Intérêts de la dette :	1 402	29 074	911	3,1%	-35,0%
<i>Intérieure</i>	924	24 390	693	2,8%	-25,0%
<i>Extérieure</i>	478	4 684	218	4,7%	-54,4%
2.3- Compensation⁽³⁾	0	17 020	5 400	31,7%	
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	173	8 132	106	1,3%	-38,7%
3- SOLDE ORDINAIRE	1 352	-17 455	-6 127		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	11 303	87 402	12 242	14,0%	8,3%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	12 870	50	14 641		
6- SOLDE DES SEGMA	49	0	51		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	2 968	-104 807	-3 677		
8- VARIATION DES INSTANCES	-6 547	0	-9 567		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-3 579	-104 807	-13 244		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	-253	82 635	13 488		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	6 916		20 095		
<i>Dépôts au Trésor</i>	-728		229		
<i>Compte courant à BAM</i>	184		1 391		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	3 832	22 172	-244		
<i>Tirages et dons</i>	4 745	41 500	720		
<i>Amortissement</i>	-913	-19 328	-964		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2022.

RECETTES ORDINAIRES

	Janvier 2021	LF 2022	Janvier 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	19 397	230 994	21 133	9,1%	8,9%
IMPÔTS DIRECTS	6 947	98 622	7 170	7,3%	3,2%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	13	220	4	1,8%	-69,2%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	1 627	52 078	1 751	3,4%	7,6%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	5 212	43 179	5 241	12,1%	0,6%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	2	22	1	4,5%	-50,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	4	0	2		-50,0%
<i>Majorations de retard</i>	86	2 298	162	7,0%	88,4%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. touristique</i>	0	800	6	0,8%	
<i>Autres⁽³⁾</i>	3	25	3	12,0%	0,0%
DROITS DE DOUANE^(*)	796	12 062	906	7,5%	13,8%
IMPÔTS INDIRECTS	7 920	105 399	9 593	9,1%	21,1%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	1 696	30 953	2 306	7,5%	36,0%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	372	11 813	958	8,1%	157,5%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	1 221	17 150	1 188	6,9%	-2,7%
<i>Autres^(*)</i>	103	1 990	160	8,0%	55,3%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	6 224	74 446	7 287	9,8%	17,1%
<i>à l'intérieur</i>	3 597	31 337	3 778	12,1%	5,0%
<i>à l'importation^(*)</i>	2 627	43 109	3 509	8,1%	33,6%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	3 734	14 911	3 464	23,2%	-7,2%
RECETTES NON FISCALES	1 666	22 744	458	2,0%	-72,5%
<i>Domaine</i>	24	350	22	6,3%	-8,3%
<i>Monopoles et participations</i>	556	13 985	56	0,4%	-89,9%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	8	0	1		-87,5%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	560	1 000	246	24,6%	-56,1%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	49	0	0		
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	469	2 409	133	5,5%	-71,6%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	21 063	253 738	21 591	8,5%	2,5%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

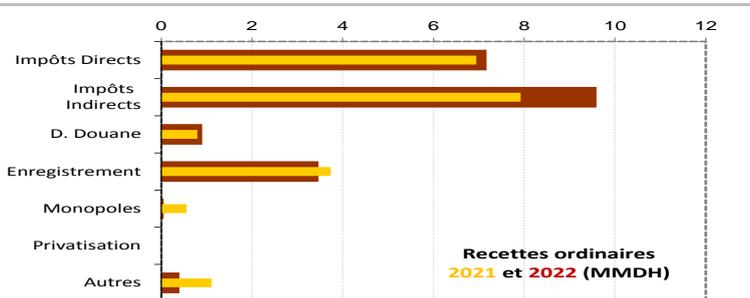
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin janvier 2022 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 2,5% et des dépenses ordinaires émises de 40,6% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 6,1 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 13,2 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 244 MDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 13,5 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 21,6 MMDH contre 21,1 MMDH à fin janvier 2021, en hausse de 2,5% ou +528 MDH.

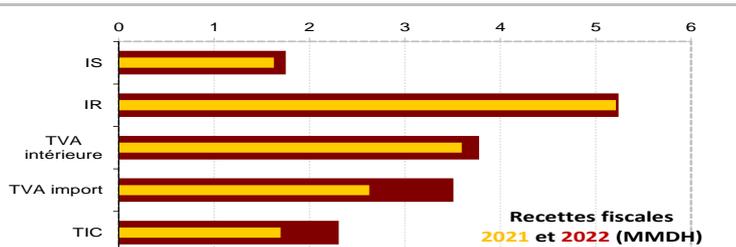
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 3,2%, des droits de douane de 13,8% et des impôts indirects de 21,1% , conjuguée à la baisse des droits d'enregistrement et de timbre de 7,2% et des recettes non fiscales de 72,5%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 21,1 MMDH contre 19,4 MMDH à fin janvier 2021, en augmentation de 8,9% ou +1,7 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 20,7% et de la fiscalité domestique de 0,9%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 5.601 MDH à fin janvier 2022 contre 4.641 MDH un an auparavant, en hausse de 20,7% ou +960 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2021, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin janvier 2022, soit le même niveau un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 5.603 MDH à fin janvier 2022 contre 4.644 MDH un an auparavant, en hausse de 20,7% ou +959 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2021.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin janvier 2022 ont atteint 906 MDH contre 795 MDH un an auparavant, soit une hausse de 14% ou +111 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 3.509 MDH à fin janvier 2022 contre 2.626 MDH à fin janvier 2021, enregistrant une hausse de 33,6% ou +883 MDH. A fin janvier 2021, la TVA à l'importation avait enregistré une baisse de 18,4% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -593 MDH (2.627 MDH contre 3.220 MDH).

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 64,9% ou +275 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 27,6% ou +607 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 1.186 MDH contre 1.220 MDH, en diminution de 2,8% par rapport à leur niveau de fin janvier 2021 ou -34 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 3 MDH à fin janvier 2022 contre 1 MDH un an auparavant.

A fin janvier 2021, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 10,9% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -150 MDH (1.221 MDH contre 1.371 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 1.188 MDH contre 1.221 MDH, en baisse de 2,7% par rapport à leur niveau de fin janvier 2021 ou -33 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 14,3 MMDH à fin janvier 2022 contre 14,1 MMDH à fin janvier 2021, en hausse de 1,4% ou +201 MDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 103 MDH à fin janvier 2022 contre 170 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 14,4 MMDH à fin janvier 2022 contre 14,3 MMDH à fin janvier 2021, soit une hausse de 0,9% ou +134 MDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 1.747 MDH à fin janvier 2022 contre 1.609 MDH un an auparavant, en hausse de 8,6% ou +138 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 4 MDH à fin janvier 2022 contre 18 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,5 MMDH⁴. A fin janvier 2021, l'IS avait enregistré une baisse de 8,8% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -157 MDH (1.627 MDH contre 1.784 MDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 1.751 MDH à fin janvier 2022 contre 1.627 MDH à fin janvier 2021, en augmentation de 7,6% ou +124 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin janvier 2022 ont enregistré une hausse de 0,5% par rapport à leur niveau à fin janvier 2021 (5.232 MDH contre 5.206 MDH), soit +26 MDH, compte tenu de restitutions de 9 MDH contre 6 MDH un an auparavant.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une augmentation de 26,9% ou +86 MDH par rapport à leur niveau de 2021 (406 MDH contre 320 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une baisse de 2,8% ou -21 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2021	2022	Evolution en %
IR total	5 212	5 241	0,6%
dont IR prélevé par la DDP	754	733	-2,8%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin janvier 2022 se sont établies à 3.697 MDH contre 3.465 MDH à fin janvier 2021, en hausse de 6,7% ou +232 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 81 MDH à fin janvier 2022 contre 132 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 42,2 MMDH⁵. A fin janvier 2021, la TVA à l'intérieur avait baissé de 1% par rapport à son niveau à fin janvier 2020, soit -36 MDH (3.597 MDH contre 3.633 MDH).

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 3.778 MDH contre 3.597 MDH un an auparavant, en hausse de 5% ou +181 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 116 MDH à fin janvier 2022 contre 190 MDH à fin janvier 2021, soit -74 MDH. Les remboursements de TVA (116 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 81 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 35 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 3.464 MDH à fin janvier 2022 contre 3.734 MDH un an auparavant, soit une diminution de 7,2% ou -270 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une hausse de 112,5%, résultant de recettes brutes de 162 MDH contre 86 MDH et de dégrèvements de 9 MDH à fin janvier 2022 contre 14 MDH un an auparavant. A fin janvier 2021, les majorations de retard avaient enregistré une diminution de 23,2% par rapport à leur niveau à fin janvier 2020, soit -26 MDH (86 MDH contre 112 MDH).

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 8 MDH contre 18 MDH, en baisse de 55,6% ou -10 MDH.

A fin janvier 2022, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 6 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 458 MDH contre 1.666 MDH un an auparavant, en baisse de 72,5% ou -1.208 MDH, en raison notamment de la diminution des recettes de monopoles (56 MDH contre 556 MDH) et des recettes en atténuation de dépenses de la dette (246 MDH contre 560 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 56 MDH à fin janvier 2022 contre 556 MDH à fin janvier 2021, en baisse de 89,9% ou -500 MDH.

Les recettes de janvier 2022 ont été versées par Bank Al-Maghrib.

A fin janvier 2021, l'ANCFCC avait versé 500 MDH.

Produit des monopoles et participations				
	2021	LF 2022	2022	Taux de réalis.
B.A.M	56	600	56	9,3%
I.A.M	0	501	0	0,0%
O.C.P	0	5 400	0	0,0%
ANCFCC	500	3 280	0	0,0%
Autres	0	4 204	0	0,0%
TOTAL	556	13 985	56	0,4%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 65%, due pour l'essentiel à la baisse des recettes en atténuation de dépenses de la dette (246 MDH contre 560 MDH).

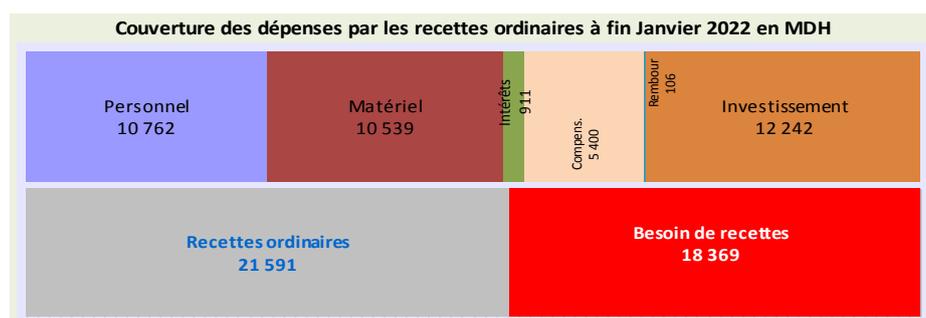
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin janvier 2022, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 98,5% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 7,2 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Janvier 2022				
Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure	
1 Taxe sur la valeur ajoutée	7 206	▲ 18,3%	33,5%	
- à l'intérieur	3 697	▲ 6,7%	17,2%	
- à l'importation	3 509	▲ 33,6%	16,3%	
2 Impôt sur le revenu	5 232	▲ 0,5%	24,4%	
3 Droits d'enregistrement	3 464	▼ 7,2%	16,1%	
4 Impôt sur les sociétés	1 747	▲ 8,6%	8,1%	
5 TIC prod. énergétiques	1 186	▼ 2,8%	5,5%	
6 TIC tabacs manufacturés	958	▲ 157,5%	4,5%	
7 Droits de douane	906	▲ 14,0%	4,2%	
8 Recettes en atténuation de dépenses	246	▼ 56,1%	1,1%	
9 Majorations de retard	153	▲ 112,5%	0,7%	
10 Monopoles	56	▼ 89,9%	0,3%	

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin janvier 2022, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 77,9% contre 106,9% un an auparavant. Ainsi, à fin janvier 2022, 49,8% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 48,8% aux dépenses de matériel et 0,5% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

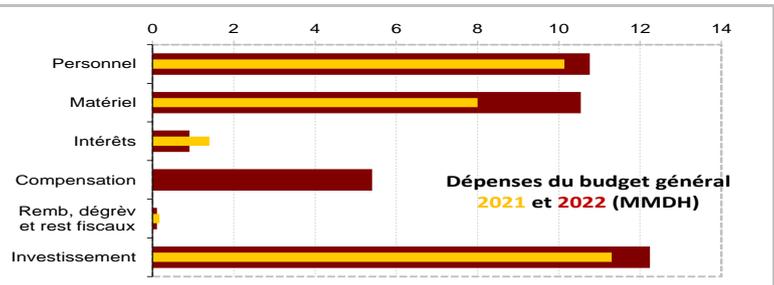
A fin janvier 2022, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 71,4 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 14% contre 11% à fin janvier 2021. Le taux d'émission sur engagements a été de 66% contre 79% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2022					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	242 119	29 785	26 807	12%	90%
Investissement	87 308	12 585	12 242	14%	97%
C.S.T	97 700	25 055	3 819	26%	15%
SEGMA	294	10	1	3%	10%
Dette	90 212	3 966	3 966	4%	100%
TOTAL	517 633	71 401	46 835	14%	66%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 43 MMDH à fin janvier 2022, en augmentation de 9,9% par rapport à leur niveau à fin janvier 2021, en raison de la hausse de 46,4% des dépenses de fonctionnement et de 8,3% des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de 58,3% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Fonctionnement	18 309	242 119	26 807	11%	46,4%
Investissement	11 303	87 402	12 242	14%	8,3%
Dette	9 518	90 212	3 966	4%	-58,3%
TOTAL	39 130	419 733	43 015	10%	9,9%

La diminution des charges de la dette budgétisée de 58,3% s'explique par la baisse de 62,4% des remboursements du principal (3,1 MMDH contre 8,1 MMDH) et de 35% des intérêts de la dette (911 MDH contre 1.402 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 26,8 MMDH, dont 10,8 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 6,2%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 29,4% (9,9 MMDH contre 7,6 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 5,7 MMDH (6.063 MDH contre 367 MDH) en raison de l'augmentation des émissions de la compensation de 5,4 MMDH.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a diminué de 38,7% en raison du recul des remboursements de la TVA à l'intérieur (81 MDH contre 132 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Personnel	10 135	147 537	10 762	7%	6,2%
Matériel	7 634	55 680	9 876	18%	29,4%
Charges communes	367	28 570	6 063	21%	
dont compensation	0	17 020	5 400	32%	
Dépenses imprévues		2 200			
Remb, dégr, rest fiscaux	173	8 132	106	1%	-38,7%
TOTAL	18 309	242 119	26 807	11%	46,4%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a diminué de 38,7% en raison notamment de la baisse de 51 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 14 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 42,2 MMDH et de 4,5 MMDH à fin décembre 2020.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin janvier 2022 se sont établis à 10,8 MMDH contre 10,1 MMDH, en hausse de 6,2% par rapport à leur niveau de fin janvier 2021 ou +627 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 9.704 MDH, en baisse de 0,3%, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 1% et de la diminution des rappels de 90,7% (13 MDH contre 140 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 10,5 MMDH, en hausse de 31,7% ou +2.538 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (5,3 MMDH contre 4,2 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (445 MDH contre 245 MDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 911 MDH à fin janvier 2022 contre 1.402 MDH à fin janvier 2021, en baisse de 35% ou -491 MDH. Cette diminution s'explique par le recul des charges en intérêts de la dette intérieure de 25% (693 MDH contre 924 MDH) et de celles de la dette extérieure de 54,4% (218 MDH contre 478 MDH).

Compensation

A fin janvier 2022, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 5,4 MMDH, alors qu'à fin janvier 2021 aucune émission n'a été effectuée à ce titre.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 106 MDH contre 173 MDH, en baisse de 38,7% ou -67 MDH. Cette diminution s'explique en grande partie par le recul des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (103 MDH contre 170 MDH) en raison notamment de la baisse des remboursements de la TVA (81 MDH contre 132 MDH) et des restitutions de l'IS (4 MDH contre 18 MDH).

A fin décembre 2020, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 42,2 MMDH et de 4,5 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	170	7 932	103	1,3%	-39,4%
Impôt sur les sociétés	18	631	4	0,6%	-77,8%
Impôt sur le revenu	6	138	9	6,5%	50,0%
TVA intérieure	132	6 991	81	1,2%	-38,6%
Majorations de retard	14	162	9	5,6%	-35,7%
Droits d'enreg. et timbre	0	0	0		
Autres	0	10	0	0,0%	
2- Fiscalité douanière	3	200	3	1,5%	
Droits d'importation	1	36	0	0,0%	
TIC prod. énergétiques	1	108	3	2,8%	
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	1	0	0,0%	
TVA à l'importation	1	9	0	0,0%	
Autres	0	46	0	0,0%	
TOTAL	173	8 132	106	1,3%	-38,7%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin janvier 2022 a été négatif de 6,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 1,4 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

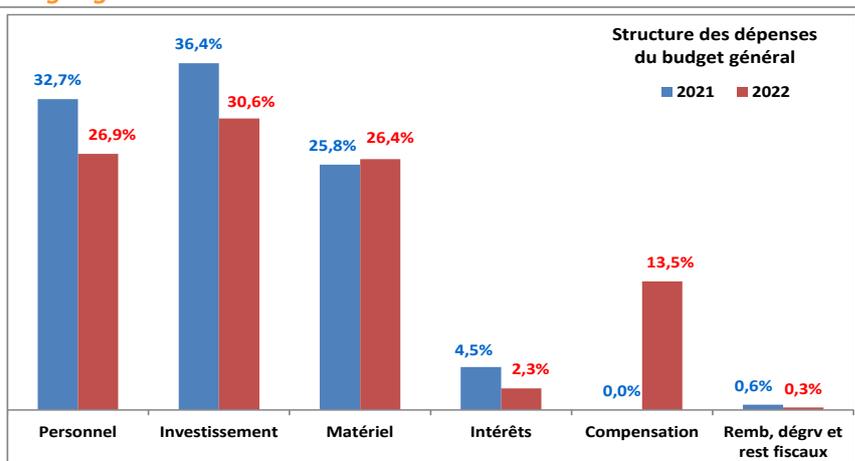
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 12,2 MMDH à fin janvier 2022 contre 11,3 MMDH un an auparavant, en hausse de 8,3% ou +939 MDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 41,4% et des dépenses des charges communes de 5,4%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 11 MMDH contre 10,4 MMDH à fin janvier 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Var%
Investissement total :	11 303	87 402	12 242	14%	8,3%
1- Ministères	903	56 543	1 277	2%	41,4%
2- Charges communes :	10 400	30 859	10 965	36%	5,4%
- Concours divers	10 400	24 790	10 962	44%	5,4%
- Ristournes d'intérêts	0	246	0	0%	
- Autres	0	5 823	3	0%	

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin janvier 2021 et fin janvier 2022 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement, des intérêts de la dette et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la hausse de la part des émissions de la compensation et des dépenses de matériel.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 18,5 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 11 MMDH contre 10,4 MMDH à fin janvier 2021.

Les dépenses émises ont été de 3,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 35 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 14,6 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2022
	2021	LF 2022	2022	2021	LF 2022	2022	
C.A.S	4 971	87 406	6 210	2 207	86 706	2 496	3 714
TVA des Coll.Terr.	2 667	31 905	3 123	1 024	31 905	2 093	1 030
Part régions (IS, IR, ...)	377	9 000	371	1	9 000	1	371
I.N.D.H	4	3 350	0	0	3 350	0	0
Soutien prix. prd.alim.	36	600	12	0	600	0	12
F.S. Routier	237	2 700	243	0	2 700	0	243
F.D. Agricole	49	4 000	37	0	4 000	0	37
Emploi domanial	28	2 230	213	0	2 230	0	213
Lutte contre chômage	245	1 500	245	64	1 500	58	187
Dons des pays du CCG	0	700	0	0	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	63	10 000	183	0	10 000	180	3
F.S. Habitat	190	2 000	300	0	2 000	0	300
Gestion Covid-19	3	0	0	0	0	0	0
Autres CAS	1 072	19 421	1 483	1 118	19 421	165	1 318
C. Dép. Dotation^(**)	11 645	10 801	12 250	1 539	10 801	1 245	11 005
Autres C.S.T	0	169	0	0	819	78	-78
TOTAL	16 616	98 376	18 460	3 746	98 326	3 819	14 641

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin janvier 2022, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 52 MDH contre 49 MDH à fin janvier 2021, en hausse de 6,1%.

Les dépenses ont été de 1 MDH à fin janvier 2022, alors qu'aucune émission n'a été effectuée à ce titre un an auparavant.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2021	LF 2022	2022	Réalisé	Variation
Exploitation :	49	0	50		2,0%
Recettes	49	1 906	51	3%	4,1%
Dépenses	0	1 906	1	0%	
Equipement :	0	0	1		
Recettes	0	284	1	0%	
Dépenses	0	284	0	0%	

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin janvier 2022, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 8,5% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 10,2% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 14%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2022 en MDH				
	LF 2022	Janvier 2022	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	253 738	21 591	8,5%	-232 147
1.1- Recettes fiscales :	230 994	21 133	9,1%	-209 861
<i>Impôts directs</i>	98 622	7 170	7,3%	-91 452
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 078	1 751	3,4%	-50 327
<i>Impôt sur le revenu</i>	43 179	5 241	12,1%	-37 938
<i>Impôts indirects</i>	105 399	9 593	9,1%	-95 806
<i>TVA à l'intérieur</i>	31 337	3 778	12,1%	-27 559
<i>TVA à l'importation</i>	43 109	3 509	8,1%	-39 600
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	30 953	2 306	7,5%	-28 647
<i>Droits de douane</i>	12 062	906	7,5%	-11 156
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 911	3 464	23,2%	-11 447
1.2- Recettes non fiscales :	22 744	458	2,0%	-22 286
<i>Monopole et participations</i>	13 985	56	0,4%	-13 929
<i>Domaine</i>	350	22	6,3%	-328
<i>Autres recettes</i>	8 409	380	4,5%	-8 029
2- DEPENSES ORDINAIRES	271 193	27 718	10,2%	-243 475
2.1- Biens et services :	216 967	21 301	9,8%	-195 666
<i>Personnel</i>	147 537	10 762	7,3%	-136 775
<i>Autres biens et services</i>	69 430	10 539	15,2%	-58 891
2.2- Intérêts de la dette :	29 074	911	3,1%	-28 163
<i>Intérieure</i>	24 390	693	2,8%	-23 697
<i>Extérieure</i>	4 684	218	4,7%	-4 466
2.3- Compensation	17 020	5 400	31,7%	-11 620
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	8 132	106	1,3%	-8 026
3- INVESTISSEMENT	87 402	12 242	14,0%	-75 160

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 3,7 MMDH à fin janvier 2022 contre un excédent budgétaire de 3 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 137 MDH à fin janvier 2022 contre 9,7 MMDH à fin décembre 2021, soit une diminution de 9,6 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 13,2 MMDH contre un besoin de financement de 3,6 MMDH à fin janvier 2021 et d'un flux net négatif de 244 MDH du financement extérieur contre un flux net positif de 3,8 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 13,5 MMDH contre un désengagement du marché intérieur de financement pour 253 MDH à fin janvier 2021.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin janvier 2022, le financement extérieur net a été négatif de 244 MDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 964 MDH et les tirages ont été de 720 MDH, dont 338 MDH auprès de la BIRD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 20,1 MMDH contre 6,9 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 229 MDH contre une baisse de 728 MDH à fin janvier 2021 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1.391 MDH contre 184 MDH à fin janvier 2021 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours de janvier 2022 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début février, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 88,3 MMDH à fin janvier 2022 contre 88,1 MMDH à fin décembre 2021, en hausse de 229 MDH.

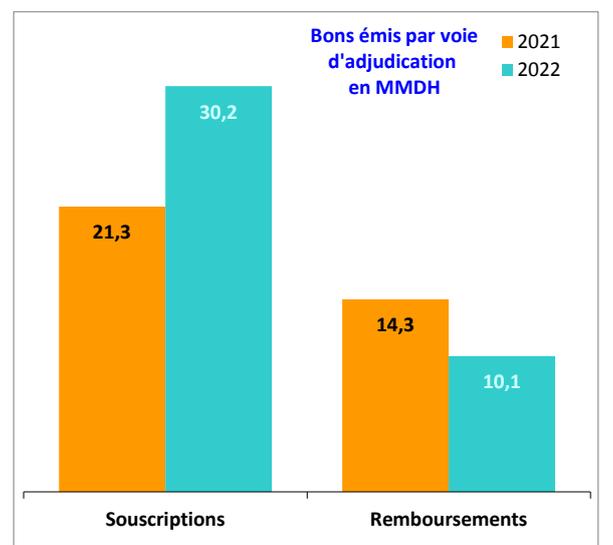
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,9 MMDH contre 5,3 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 7,9 MMDH effectués en janvier 2022 et dont le remboursement n'intervient qu'en février 2022.

Dette intérieure

S'élevant à 670 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3% par rapport à son niveau à fin décembre 2021. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 20,1 MMDH, résultant de souscriptions pour 30,2 MMDH et de remboursements pour 10,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 6,9 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 21,3 MMDH et de remboursements pour 14,3 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2021	Souscrip.	Rembour.	2022	Var %
Adjudications	646 633	30 205	10 110	666 728	3,1%
13 semaines	600,0	0,0	0,0	600	
26 semaines	1 100,0	0,0	0,0	1 100	
52 semaines	23 969,5	0,0	6 652,1	17 317	
2 ans	78 192,2	9 650,1	1 530,0	86 312	
5 ans	170 632,7	12 998,8	895,0	182 737	
10 ans	133 929,3	5 330,9	1 032,9	138 227	
15 ans	123 076,1	1 603,3	0,0	124 679	
20 ans	78 383,8	0,0	0,0	78 384	
30 ans	36 749,0	622,1	0,0	37 371	
Autres	3 713	0	663	3 050	-17,9%
Total	650 346	30 205	10 773	669 778	3,0%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin janvier 2022 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 4,9 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	1 436,6	
2 ans	1 530,0	
5 ans	895,0	4 475,5
10 ans	1 032,9	
15 ans		552,9
Total	4 894,5	5 028,4